



MM Automobile Schweiz AG
Lischmatt 17, 4624 Härkingen

mitsubishi-motors.ch

PACK D'ENTRETIEN MITSUBISHI



Conditions : toutes les Mitsubishi importées par MM Automobile Schweiz AG pour lesquelles un pack d'entretien est proposé peuvent bénéficier du pack « Pack d'entretien ». Le pack d'entretien doit être souscrit avant la date d'échéance du premier entretien. Les prestations ne peuvent être utilisées qu'auprès de partenaires Mitsubishi agréés en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Si les intervalles d'entretien prescrits ne sont pas respectés, tous les droits liés au pack d'entretien s'éteignent (délai de carence max. 1 mois/1'000 km). La première immatriculation fait foi.



MITSUBISHI MOTORS

LE PACK D'ENTRETIEN COMPLET POUR VOTRE MITSUBISHI

Optez dès maintenant pour notre forfait d'entretien Mitsubishi complet, parfaitement adapté aux spécifications du constructeur. Vous bénéficiez ainsi d'un véhicule fiable et parfaitement entretenu, pour une conduite sereine à long terme. Vous avez nettement moins de soucis et maîtrisez vos coûts.

Notre forfait comprend tous les travaux d'entretien nécessaires ainsi que les pièces d'origine Mitsubishi requises selon le plan d'entretien officiel. Votre véhicule reste ainsi non seulement fiable, mais conserve également sa valeur.

Modèle	Prix du pack d'entretien
ASX	CHF 1'500.–
Grandis	CHF 1'500.–
Eclipse Cross BEV	CHF 1'000.–
Outlander PHEV	CHF 1'500.–



QUELLES SONT LES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT D'ENTRETIEN

Étendue des prestations :

- Temps de travail complet: tous les travaux d'entretien prévus dans le plan d'entretien sont inclus.
- Conformité aux spécifications du constructeur: les travaux sont effectués conformément aux directives officielles de Mitsubishi Motors.
- Régularité: couverture des intervalles d'entretien tous les 12 mois ou tous les 30 000 km / 20 000 km (selon la première échéance).

Matériel et pièces d'origine :

- Qualité de marque: seules des pièces de rechange d'origine Mitsubishi sont utilisées.
- Remplacement en fonction des besoins: toutes les pièces nécessaires à l'entretien conformément au plan d'entretien spécifique sont incluses.

Couverture en fonction du temps et du kilométrage :

- Durée: prestations d'entretien gratuites pendant 5 ans maximum.
- Kilométrage: valable jusqu'à 100 000 km maximum.
- Le forfait prend fin dès que l'une de ces deux valeurs (durée ou kilométrage) est atteinte ou que la 5e révision a été effectuée.



LE FORFAIT D'ENTRETIEN NE COMPREND PAS :

Les prestations de travail qui ne font pas partie des travaux d'entretien prescrits par Mitsubishi Motors. Les coûts liés à tous les types de liquides. Le remplacement des pneus et des pièces d'usure, telles que les freins ou les balais d'essuie-glace. Les coûts liés aux dommages résultant d'une utilisation excessive, de modifications non autorisées ou d'une utilisation inappropriée du véhicule, ainsi que les coûts liés à un éventuel véhicule de remplacement.